

Carte cible CPE et documentalistes : déshabiller Pierre pour (mal) habiller Paul

Lors du CTA du 31 mars, le recteur a présenté une «carte cible» des postes de CPE et de documentalistes de l'académie. Elle a été élaborée par deux commissions composées notamment de chefs d'établissement, d'IPR, d'inspecteurs d'académie.

Un premier constat s'impose : ni les personnels directement concernés et encore moins leurs représentants syndicaux n'ont été consultés pour cette élaboration. Pourtant ces professionnels réfléchissent aux évolutions de leur métier et ont des arguments pertinents quant à leurs besoins. De fait, cette remise à plat de la carte des postes de CPE et de documentalistes ne permettra pas de mieux répondre, par des créations, aux besoins des élèves et des établissements. Loin s'en faut ! Il s'agit bien en réalité, pour le rectorat, de se donner un cadre pour justifier un redéploiement des postes à moyens constants, en supprimant des emplois et en créant des services partagés sur deux établissements. Pour ce faire, il a construit de véritables usines à gaz qui déterminent à partir d'indicateurs «objectifs» (Part des CSP, régime des élèves, âge des élèves, climat scolaire, cadre de vie...) des dotations théoriques par établissement. Sans entrer dans le détail de ces critères, on notera au passage des manques. Pour les CPE, par exemple, le travail relatif aux élèves post bac ou les structures spécifiques (segpa, ulis, internat de collège) ne sont pas reconnus.

Au final, le rectorat prévoit bien le transfert de postes sans que l'on sache pour l'instant qui sera touché. On peut toutefois effectuer quelques projections. Le rectorat entend permettre la présence d'un CPE dans chaque établissement de l'académie (fût-ce à mi-temps) et renforcer la dotation en poste de documentaliste des gros établissements. Pour ce faire, les lycées pourvus de plusieurs CPE et les petits collèges ruraux sont dans le collimateur. Suppressions de postes ici, créations de postes partagés de documentalistes ou de CPE là, c'est bien une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les personnels et des conditions d'accueil des élèves qui est à prévoir !

Le rectorat a consenti à réunir un «groupe miroir» pour chacune des catégories. Les représentants du SNESFSU y ont réaffirmé leur désaccord sur le redéploiement des moyens qui conduirait à des temps partagés pour les CPE comme pour les documentalistes.

Laure FLAMAND